

RAVALEMENT DE FACADE

NUANCIER COMMUNAL

Teintes et Finitions autorisées



Le nuancier de la commune de Renage est constitué d'une palette de teintes associée à une gamme de finitions de surfaces et ceci de façon indissociable
Seules les finitions fines sont acceptées pour les enduits ou les supports de peinture de façade.

LES OBJECTIFS SUIVANTS SERONT RECHERCHES

Les immeubles contigus de part et d'autre ne seront pas traités dans le même coloris dans un souci d'animation de la rue et pour mettre en valeur les différents bâtiments en fonction de leur typologie et de leur gabarit.

Par contre, un tènement immobilier d'architecture homogène, avec des propriétaires différents, pourra être traité en continuité et dans le même coloris (recherche d'une cohérence architecturale).

Tout traitement partiel de la façade ne sera pas autorisé.

Pour le choix des coloris, on se référera à la palette de teinte jointe.

ATTENTION : les teintes autorisées sont établies avec des finitions précises

Les finitions suivantes sont interdites : écrasé – rustique écrasé – simple projeté ...

Les finitions suivantes sont autorisées : taloché fin –gratté fin

Les différentes teintes sont constituées pour les façades (enduit ou peinture des murs). Des teintes de peinture à coordonner pour les volets sont proposées sur les planches de couleur jointes.

Les références utilisées pour les palettes de teintes sont :

- Weber et Broutin pour les enduits avec leur équivalent (en teinte) en peinture minérale chez keim ou Tollens
- Tollens pour la peinture des volets.

Des références de teintes équivalentes dans des marques différentes sont bien entendu utilisables.

PARTI DE COLORATION

Hiérarchiser les bâtiments pour trouver une ponctuation dans le parcours en fonction des bâtiments sur lesquels des coloris plus soutenus pourront être intéressants.

Les bâtiments remarquables ou à faire ressortir sont souvent ceux en entrée de Ville, les bâtiments visuellement très présents au niveau des perspectives et sur lesquels un traitement particulier pourra être recherché.

Les bâtiments de moindre intérêt architectural peuvent être traités avec des coloris dans les gammes de tons neutres (beige, ocre clair ...) afin de les « effacer du paysage ».

CHOIX DES TEINTES PAR FACADE

La méthode la plus simple est celle qui consiste à choisir en premier lieu la teinte de l'enduit pour les murs de façade.

Ensuite, il convient de décliner un choix de teintes assorties entre elles et à la teinte de l'enduit pour les accessoires de façades (volets, fenêtres, portes ...).

Sans oublier les teintes des encadrements, des passées de toit, des soubassements, des ferronneries.

GRANDS PRINCIPES DE COLORATION PAR ELEMENT DE FACADE

FACADE

Ton à choisir dans les palettes en fonction de la situation de la parcelle :

- En secteur 1 : Rue de la République et Centre (6 planches)
- En secteur 2 : Secteur diffus et Hameaux.(4 planches)

RAPPEL : les couleurs vives, les couleurs lumineuses ,le blanc et le blanc cassé sont interdits.

VOLETS

Base de coloris : ton d'intensité différente de celle des murs (soit plus claire, soit plus foncée et dans une nuance qui soit en harmonie avec la teinte des murs.

FENETRES

Au niveau du coloris, on évitera de peindre du ton de la couleur de la matière, ainsi pour les menuiseries bois, on évitera le coloris marron.

RAPPEL : les couleurs vives, les couleurs lumineuses ,le blanc et le blanc casé sont interdits.

Des solutions en lasure ton bois sont possible à la condition que l'ensemble des fenêtres soit de même aspect. Si les fenêtres sont de nature différente, on recherchera une unité par l'application d'une même teinte en peinture

PORTE D'ENTREE

Les portes pourront être vernies ou lasurées en fonction de leur qualité et de leur ancienneté ou peintes dans le même coloris que les volets.

Base de coloris : ton bois ou teinte idem volets.

ENCADREMENTS DES FENETRES

Base de coloris : ton clair ,en harmonie avec la teinte de l'enduit(ex : gris clair).

FERRONNERIE

Base de coloris : généralement ton foncé dans la même gamme que le ton des volets.

PASSEE DE TOIT

Base de coloris : ton clair, généralement identique à celui des encadrements.



SOUBASSEMENT

Base de coloris : ton plus foncé que celui de la façade (généralement dans la même gamme).

FINITIONS ACCEPTEES

TALOCHE FIN	GRATTE FIN
 Finition acceptée	 Finition acceptée

FINITIONS INTERDITES (liste non exhaustive)

RUSTIQUE ECRASE	RUSTIQUE
 RUSTIQUE ÉCRASÉ	 RUSTIQUE

Attention

Si le support le permet (enduit existant en état correct) une simple peinture pourra être appliquée , à la condition que l'enduit existant présente un grain de surface autorisé (gratté fin , taloché fin)

Si le grain de surface existant n'est pas conforme aux finitions acceptées, il est impératif de réaliser un enduit de finition sur l'enduit existant
Cela permet de redonner un grain fin et une teinte à l'ensemble de la façade.

ARETES D'ANGLE

Dans le cas où des profils d'arrêtes seraient employés, ils ne doivent pas être apparents mais recouverts par l'enduit.

Les profils galvanisés doivent être non vus.

Les joncs PVC sont interdits.

ENCADREMENTS, CHAINAGES d'ANGLE, MODENATURES

Les encadrements et chaînage d'angle en pierre, en ciment ou en brique seront laissés apparents et mis en valeur suivant les cas et si leur état le permet. *(Attention : la plupart des encadrements en pierres n'étaient pas conçus pour rester apparents)*



Enduit en surépaisseur par rapport à la pierre – A éviter absolument

L'enduit ne doit pas former des bourrelets autour des pierres d'encadrement existantes, pour des raisons esthétiques et pour éviter tous risques de pénétration d'eau de ruissellement entre l'enduit et la pierre et (engendrant des désordres).

A RETENIR CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES ENDUITS

Privilégier les enduits traditionnels ou, à défaut, utiliser des enduits tout prêts « spécial bâti ancien »(à base de chaux)

Choisir impérativement une finition fine

Ne pas effectuer de contours et détours des pierres d'encadrements

Proscrire les arrêtes apparentes dans les angles et les encadrements

Ne pas chercher à redresser le support pour des maisons anciennes qui conserveront leurs irrégularité en terme de planimétrie



PALETTE DE TEINTES

Zone 1 - Rue de la République et Centre



PALETTE DE TEINTES

Zone 2 - Secteur diffus - Hameaux

Teintes pour les murs de façades enduits ou peinture

Secteur 1

(Rue de la république et Centre)

WEBER et BROUTIN		Equivalent KEIM ou TOLLENS
297	OCRE CHAUD	Keim 9248
270	CENDRE CHAUD	Keim 9525
309	OCRE	Keim 9245
301	DORE CHAUD	Keim 9110
041	CREME	Keim 9117
327	ROUGE TERRITE	Keim 9164
313	OCRE ROUGE MOYEN	Keim 9187
082	ROSE ORANGE	Keim 9132
104	BEIGE AMBRE	Keim 9112
097	SABLE BLOND	Keim 9051
320	ROSE BRUN	Tollens FT 209
096	BRUN DORE	Keim 9129
311	JAUNE SAFRAN	Keim 9071
312	TERRE ORANGE	Keim 9087
101	JAUNE DUNE	Keim 9073
013	BRUN FONCE	Keim 9265
330	BRIQUE ROUGE	Keim 9183
276	GRIS VERT	Keim 9590
016	TON PIERRE	Keim 9276
080	TON BRIQUE	Keim 9125

WEBER et BROUTIN		<i>Equivalent KEIM ou TOLLENS</i>
307	JAUNE VERT	Keim 9330
269	VERT CENDRE	Keim 9529
268	CENDRE VERT	Keim 9546
308	BRUN JAUNE	Keim 9066
323	BRIQUE ORANGE	Keim 9123
098	OCRE FLAMBOYANT	Keim 9089
081	ORANGE FONCE	Keim 9108
215	OCRE ROMPU	Keim 9288
304	OCRE DORE	Keim 9249
217	GRIS COLORE VERT	Keim 9510

Teintes pour les murs de façades enduits ou peinture

Secteur 2

(secteur diffus - Hameaux)

WEBER et BROUTIN/PAREX		Equivalent KEIM ou TOLLENS
230	DORE CLAIR	Keim 9249
212	TERRE BEIGE	Keim 9271
086	OCRE ROSE	Keim 9154
232	MORDORE	Keim 9251
019	JAUNE	Keim 9075
203	CENDRE BEIGE CLAIR	Keim 9292
225	JAUNE OCRE	Keim 9095
221	GREGE SOUTENU	Keim 9310
012	BRUN	Keim 9268
231	JAUNE IVOIRE	Keim 9053
202	CENDRE BEIGE FONCE	Keim 9550
220	CHANVRE	Keim 9304
017	PIERRE FONCE	Keim 9055

229	JAUNE ROMPU	Keim 9115
207	BEIGE CLAIR	Keim 9314
105	BRUN VERT	Tollens FT 224
007	OCRE ORANGE	Keim 9092
044	BRUN CLAIR	Keim 9274
010	BEIGE OCRE	Keim 9253
009	BEIGE	Keim 9255